



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du Lundi 8 avril 2024

Etaient présents :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Florence VANHILLE
<input checked="" type="checkbox"/> Johnny DECOSTER (secrétaire de séance)
<input checked="" type="checkbox"/> Pascale DESFRENNES
<input checked="" type="checkbox"/> Bruno PRUVOST
<input checked="" type="checkbox"/> Béatrice LEMPEREUR
<input checked="" type="checkbox"/> Bruno DIMPRE
<input checked="" type="checkbox"/> Régis SCHOONHEERE
<input type="checkbox"/> Serge DE RYCKER
<input checked="" type="checkbox"/> Isabelle DEVULDER
<input checked="" type="checkbox"/> Fabrice POCHOLLE | <input checked="" type="checkbox"/> Fabienne DELANSAY
<input checked="" type="checkbox"/> Thierry WALLYN
<input checked="" type="checkbox"/> Delphine DELORRIER
<input checked="" type="checkbox"/> Mary LECOINTRE
<input type="checkbox"/> Amandine DEBEUSSCHER
<input type="checkbox"/> Charles VERHEGGE
<input checked="" type="checkbox"/> Vanessa FINANCE
<input type="checkbox"/> David FERYN
<input checked="" type="checkbox"/> Vincent ADAM |
|--|--|

N°	OBJET DE LA DELIBERATION	Vote
2024.02.01	Affaires générales – Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2024	Favorable Unanimité
2024.02.02	Finances – Approbation du Compte de Gestion Le compte de gestion est l'état comptable réalisé en parallèle par le Trésor public, il est en tout point identique au compte administratif.	Favorable Unanimité
2024.02.03	Finances – Approbation du Compte Administratif Le compte administratif de la Commune fait l'état de : - 1 548 458,13€ de recettes en fonctionnement - 1 660,70€ de recettes en investissement - 1 288 507,42€ de dépenses en fonctionnement - 71 515,99€ de dépenses en investissement A ces chiffres s'ajoutent les excédents des exercices précédents : - 578 886,67€ en fonctionnement - 202 104,11€ en investissement. La Commune termine l'année 2023 avec un budget excédentaire cumulé de 971 086,20€.	Favorable Unanimité
2024.02.04	Finances – Affectation des résultats L'excédent en fonctionnement de 838 837,38 € est partiellement réaffecté en section de fonctionnement 2024 (compte R002) pour 598 296,20€ et en partie réaffecté en section d'investissement 2024 pour 241 541,18€ (compte 1068). L'excédent en investissement de 132 248,82€ est réaffecté intégralement à l'investissement 2023 (compte R001).	Favorable Unanimité

2024.02.05	<p>Finances – Vote des taux d'imposition</p> <p>Le conseil municipal a approuvé le maintien des taux d'imposition de la commune à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 38,89% pour le foncier bâti, - 90,69% pour le foncier non-bâti. - 21,81% pour la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires. <p>Ce sera donc la 14^{ème} année consécutive sans augmentation des taux d'impositions communaux.</p>	<p>Favorable Unanimité</p>
2024.02.06	<p>Finances – Approbation du Budget Primitif 2024</p> <p>Le budget primitif se décompose de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 492 839€ de recettes en fonctionnement - 407 171,18€ de recettes en investissement - 1 360 485,18 € de dépenses en fonctionnement - 539 420 € de dépenses en investissement. 	<p>Favorable Unanimité</p>
2024.02.07	<p>Vue associative – Octroi de subventions aux associations</p> <p>Détermination des montants de subvention des associations qui en font la demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CPIE – Flandre Maritime – 850€, - Cap sur la forme : 1 350€, - Click and Tick : 150€, - La bourriche Zuydcootoise : 500€, - Le courtil des simples : 400€, - Le long Zuydcoote : 150€, - Les Zébrillons du jeu : 200€, - UNC : 150€, - Union Sportive de Bray-Dunes : 230€, - Zuydcoote Animations : 8 000€. <p>Le conseil municipal attend des compléments d'informations pour certaines associations qui permettront de verser un complément de subvention.</p>	<p>Favorable Unanimité</p>
2024.02.08	<p>Jeunesse – Fixation de la participation communale aux séjours ados</p> <p>Le conseil municipal a :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fixé la participation aux séjours ados 2024 (environ 75% à la charge de la commune / environ 25% à la charge des parents), - accepté le règlement de l'ensemble des frais par la commune puis le remboursement par les parents de leur participation, - autorisé le règlement par les parents en 3 fois en avril, mai et juin, - accepté le remboursement en cas de désistement pour motif médical ou tout autre motif légitime laissé à l'appréciation de la commune. 	<p>Favorable Unanimité</p>
2024.02.09	<p>Affaires sociales – Octroi d'une subvention au CCAS</p> <p>Le Conseil Municipal a octroyé une subvention d'un montant de 20 000€ au CCAS.</p>	<p>Favorable Unanimité</p>
2024.02.10	<p>Urbanisme – Gendarmerie – Désignation d'un maître d'ouvrage</p> <p>Le conseil municipal a désigné Habitat Hauts de France afin d'assurer la construction et l'exploitation de logements de gendarmes situés Rue de la Résistance.</p>	<p>Favorable Unanimité</p>